

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 103-2026

Objet : Interdiction de circulation

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement afin de faciliter le bon déroulement du Festival Région des Lumières

ARRETE

Article 1 : Afin de faciliter le bon déroulement du Festival Région des Lumières, la circulation sera interdite tous les jours du samedi 8 août au dimanche 30 août,

de 21H00 à Minuit :

- * avenue de la Gare : de la rue Saint-Robert à la Place de l'Abbaye
- * rue Saint-Martin : De la rue Les Quatre Rues à la place de l'Abbaye
- * rue de l'Aumône : de la place Lafayette à la place de l'Abbaye
- * rue Marchédial : de la rue Saint-Esprit à la rue Saint-Martin
- * rue Sainte-Marie : de la rue des Fossés à la place de l'Abbaye
- * de la place du Monument à la place de l'Abbaye

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'administration communale.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 28 juillet 2026
Le Maire,

Armelle SAVINEL

